



Extrait du Règlement Intérieur Saison 2019-2020

1. Horaire

Les séances se déroulent de septembre à juin inclus :

- Chaque lundi de 20h00 à 23h00 (10 terrains disponibles)
- Chaque mercredi de 20h00 à 23h00 (10 terrains disponibles)
- Chaque samedi de 17h00 à 20h00 (5 terrains disponibles)

2. Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à **105 €**. Une réduction de 10 € est accordée pour les familles à partir de la 3^{ème} personne habitant sous le même toit.

3. Conditions d'inscription

L'inscription est enregistrée après avoir satisfait aux points suivants :

- versement de la **cotisation annuelle** sur le numéro de compte bancaire du Nambad avec la mention " **cotisation 19-20 + nom et prénom** "

Numéro de compte :

IBAN : BE24 7320 2806 0838 BIC: CREG BE BB ;

- Remise du **formulaire d'adhésion** complété et signé.

4. Nombre de membres

Le nombre de membres inscrits est limité à 80. Priorité sera donnée jusqu'au 30/09/19 aux membres déjà inscrits la saison dernière (2018-2019) et en ordre de cotisation.

NAMBAD ASBL
N° 891558672
Avenue Reine Elisabeth, 19
5000 Beez